

les conséquences fâcheuses qu'eut pour celui-ci cette présence au milieu des soudards prussiens.

La situation politique s'aggrava lorsque le roi grand-duc Guillaume Ier se déclara d'accord d'accepter le Traité dit des 24 Articles. Aussi, le 5. 5. 1838, un groupe de notables, dont Servais, fondèrent-ils une «Société Centrale patriotique du Luxembourg» dont le but était de s'opposer au démembrement du Grand-Duché en fomentant la résistance dans la partie dite allemande du pays.⁸⁾ C'est ainsi que Servais organisa en décembre 1838 à Ettelbruck — sous la présidence du futur ministre d'Etat M. Simons — une manifestation au cours de laquelle il «excita... les populations accourues de toutes parts... à prendre les armes.»⁹⁾

Servais manifesta encore d'une autre façon son opposition au Traité des 24 Articles en faisant frapper une médaille en bronze à l'intention du sénateur de Quarré qui, s'étant prononcé pour la cession de la partie allemande du Grand-Duché au roi des Pays-Bas ainsi que pour l'ajournement de la loi facilitant l'importation de la houille, n'avait pas obtempéré à la demande de ses électeurs de résigner son mandat. La médaille fut lancée par souscription publique au prix de 10 centimes et portait à l'endroit l'inscription «Les Luxembourgeois à leur sénateur, le comte de Quarré», et à l'envers l'épithète: «Un infâme»¹⁰⁾.

Une démarche de protestation faite par Servais et les autres membres du Conseil Provincial auprès du roi Léopold et du Gouvernement n'eut aucun succès. Le roi qui reçut la délégation à Ardenne ne lui «laissa aucun espoir», et le ministre Nothomb, de crainte d'indisposer la Conférence de Londres, refusa même de recevoir la délégation en corps.

Dans son Autobiographie (p. 11), Servais ne se fait pas faute d'exprimer son désenchantement causé par l'accueil plus que froid que la délégation trouva en Belgique. Aussi A. Calmes (op. cit. p. 381) a-t-il raison de s'étonner de voir «L'Echo du Luxembourg» donner une relation tout autre du voyage de la délégation luxembourgeoise à qui les populations de Bruxelles, Dinant, Namur et Liège auraient réservé un accueil chaleureux!

Constatant que tous ses efforts étaient vains — le 19. 3. 1839 la Chambre des Représentants et le 26 du même mois le Sénat avaient sanctionné par respectivement 58 voix contre 42 et 31 voix contre 14 et 2 abstentions le Traité des 24 Articles — Emmanuel Servais désarma et rentra en août à Mersch d'où il adressa une requête au Roi Grand-Duc voulant être inscrit au Barreau de Luxembourg.

L'offre de collaboration fut repoussée par Hassenpflug, sous le prétexte fallacieux qu'entre autres un arrêté royal daté du 3. 5. 1835 prévoyait un examen préalable d'admission à une université qui devait être une université allemande. (A noter que le diplôme acquis par Servais à Liège était antérieur en date audit arrêté.)¹¹⁾ Le re-